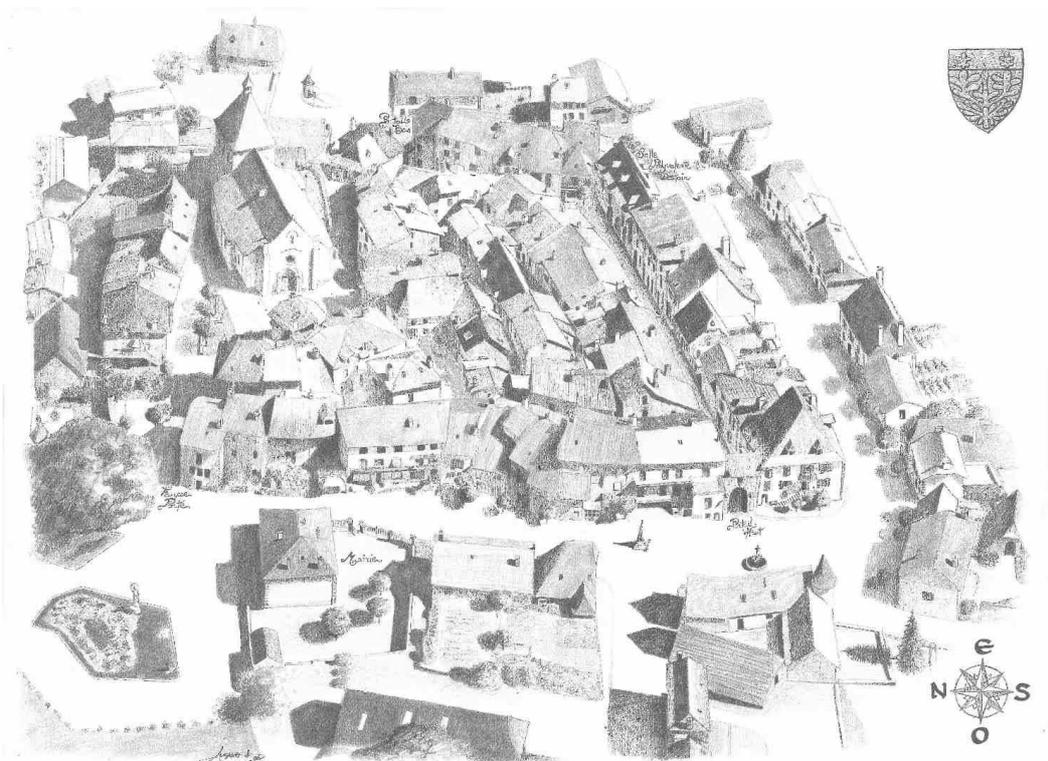


MARCOLES

B
U
L
L
E
T
I
N



MUNICIPAL *Janvier 2008*

Le Mot du Maire :

En raison de l'approche des élections municipales des 9 et 16 mars 2008, et pour respecter strictement la réglementation de la communication en cette période, nous vous proposons une édition réduite de votre bulletin municipal. Nous avons cependant tenu à vous apporter les informations essentielles concernant l'actualité municipale du moment.

En cette fin de mandat, je voudrais aussi profiter de cette tribune pour remercier tous mes collègues du conseil municipal pour leur travail, leur assiduité et surtout la qualité des échanges et le respect permanent dont chacun a su faire preuve, gage de l'efficacité et de la sérénité de l'action municipale.

Nous aurons tous aussi une pensée émue pour Annie et Josette qui nous ont quittés au cours de ce mandat.

Enfin, je veux vous souhaiter à tous une bonne année 2008 ...

Qu'elle vous apporte la réussite de vos projets mais aussi et surtout la santé et toutes les joies simples et quotidiennes de la vie familiale qui contribuent plus que toute autre au vrai bonheur de la vie.

Christian Montin

Sommaire :

- **Le réseau de chaleur bois-énergie**
- **Biens sectionnaires du Bruel**
- **Aménagement du bourg**
- **A propos de voirie rurale**
- **Un projet pour le presbytère**
- **Exploitation forestière à Blancou**
- **Merci pour tout, Claudie**
- **En bref**

Réseau de chaleur bois-énergie

Les travaux sont maintenant achevés en ce qui concerne le réseau (430m) et la chaufferie équipée d'une chaudière bois (350 kw) et d'une chaudière fuel (appoint et relais). L'école (salles de classe et 3 logements), la grange aux couleurs, la mairie (et le logement), l'Auberge de la Tour, la salle polyvalente et 2 abonnés privés sont à ce jour effectivement chauffés par la chaudière bois. Dans les semaines à venir, la Maison Chamard (4 logements) et d'autres abonnés privés s'ajouteront à la liste dès que seront réalisés les réseaux intérieurs. Dès l'hiver prochain, le presbytère réaménagé (voir plus loin) et la Maison Familiale bénéficieront à leur tour de ce mode de chauffage, permettant alors au réseau de fonctionner de façon optimale et de trouver rapidement le retour sur investissement.

Le hangar de stockage est en service et l'approvisionnement est assuré par l'entreprise Puech.

Sous la conduite du bureau d'études clermontois Séchaud-Bossuyt, les entreprises suivantes ont participé à la réalisation de ce projet : Colas, Baldy, Souquières, Lacoste, Auritoit, Marcenac, Villaret . La chaudière bois a été fabriquée et installée par l'entreprise Compte d'Arlanc (Puy de dôme).

Le suivi du fonctionnement est assuré par nos employés communaux et un contrat d'entretien et de maintenance sera passé après appel d'offres auprès d'une entreprise spécialisée.

Côté finances :

Coût final du projet : 650 000 €

Montant total des subventions : 440 000 €

Emprunt : 210 000 €

Le remboursement de l'annuité sera couvert par les économies sur le coût de l'énergie payée pour le chauffage des bâtiments communaux et, dans une moindre mesure, par la vente de chaleur aux autres usagers (abonnés privés et locataires de la commune) .

A ce jour, si on considère le prix du fuel à 0,80 €/le litre, un Mw/h produit au bois coûte 36 €. Il coûte 80 € au fuel. Au moment de l'étude de faisabilité, le prix du fuel retenu pour l'équilibre de l'opération était de 0,60 €.

Quoi qu'il en soit, cette réalisation demande qu'on lui laisse le temps de trouver son rythme de croisière. C'est dans la durée et selon les évolutions du prix de l'énergie que le système confirmera son intérêt. C'est aussi ce que nous avons pu constater auprès des collectivités que nous avons visitées et qui, toutes, affichent leur satisfaction de s'être lancées dans le bois-énergie.



Biens sectionnaires du Bruel

C'est le 20 décembre dernier que la cour d'appel de Riom a confirmé le bien-fondé de la délibération du conseil municipal du 12 novembre 2003 dans laquelle il décidait de prendre, au nom de la section, les décisions de gestion des parcelles portées au compte « des habitants du Bruel », à l'exception de celles pour lesquelles un titre de propriété privée avait été produit et reconnu par notaire.

Cette délibération faisait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la part des conjoints Souliè-Fox, héritiers de la famille de Louis Cantournet. Ceux-ci revendiquaient la propriété de ces parcelles.

En juin 2004, le Tribunal administratif se déclarait incompétent, et demandait que soit saisi le Tribunal de Grande Instance ; ce qui fut fait en août 2004 par les plaignants.

En Novembre 2006, le TGI reconnaissait le bien-fondé de la décision de la commune et confirmait que les parcelles concernées étaient bien la propriété de la section.

Appel était porté devant la cour d'appel de Riom qui vient donc de confirmer les dispositions du premier jugement et par là même la validité de la délibération communale qui devra maintenant retourner devant le tribunal administratif, lequel pourra enfin se prononcer au vu des décisions des autres juridictions.

Voilà donc une affaire qui va trouver son épilogue. La situation, pour le moins très incertaine de ces parcelles aura enfin été tranchée, et dès lors que le tribunal administratif aura officiellement validé la délibération municipale, il conviendra de mettre en place une gestion maîtrisée de cette section.

Aménagements du bourg

La première tranche des travaux d'aménagement du « Tour de ville » a été réalisée au cours de l'automne, conformément aux grandes lignes du projet que nous vous avons présenté dans le dernier numéro de notre bulletin municipal. Cet aménagement, prévu à l'origine en deux phases a finalement été conduit en une seule opération pour des raisons évidentes de meilleure continuité des travaux et de volonté de réduire la gêne imposée à la circulation.

Cependant, le financement de l'opération sera réparti entre les budgets 2007 et 2008 afin d'assurer un autofinancement total pour un investissement non directement productif de recettes.

Le montant total des dépenses à prévoir est de 230 000 € TTC. Le département a pris en charge une partie des dépenses de voirie à hauteur de 6 200 € correspondant à l'aménagement de la route de Boisset, le reste de la voirie concernée étant communale. Le conseil général a également contribué au projet dans le cadre de l'opération « Cœur de Village » à hauteur de 24 458 € et l'Etat nous a octroyé 51 825 € au titre de la Dotation Globale d'Equipement de communes (DGE).

Cette opération répond à plusieurs objectifs :

- Continuer à embellir notre village, pour les résidents et les visiteurs et développer ainsi son attractivité
- Améliorer la sécurité en réduisant la vitesse de la circulation automobile et en offrant aux piétons des espaces protégés
- Rendre plus accueillant l'accès à la mairie et à la « Grange aux couleurs ».

Comme tous les chantiers, celui-ci a apporté son lot d'interrogations, de remarques ou même de désapprobations que nous avons essayé de comprendre et de prendre en compte parfois pour améliorer la réalisation. Ainsi les craintes liées à une réduction excessive de la partie circulaire ont permis de modifier la conception du croisement au monument aux morts. La bordure haute restant le long du monument trouvera sa justification lorsque l'aménagement se poursuivra sur la place de la Fontaine.

Dans cette perspective, nous demanderons le moment venu un avant-projet à notre maître d'œuvre et le soumettrons à l'avis de tous car modifier la place centrale du village doit faire l'objet d'une réflexion collective.



A propos de la voirie rurale

Depuis maintenant deux ans, nous avons entrepris une réflexion puis mis en route une action visant à un toilettage de la voirie rurale avec l'objectif de mettre en conformité le réseau existant et sa représentation cadastrale, de procéder aux aliénations ou aux changements d'assiettes qui se sont opérées sur le terrain sans jamais être régularisées au cours des années, et aussi de réaliser des aménagements rendus nécessaires pour une utilisation actuelle de cette voirie. Etant entendu que, comme pour les réalisations précédemment effectuées (La Morétie, Vielcru, le Peyrou, Teulade, Canzac...) la commune procède aux aménagements nécessaires mais laisse l'entretien à la charge des riverains et utilisateurs.

A ce jour, le géomètre chargé de procéder aux relevés et d'établir les documents utiles vient de remettre une première série de relevés que nous allons soumettre à l'accord des propriétaires.

Une fois celui-ci obtenu, nous ferons établir les actes notariés permettant de régulariser ces situations et entreprendre éventuellement les travaux d'aménagements (déplacements, élargissements..) jugés utiles.

Pour l'instant, est concerné le secteur sud-ouest de la commune (entre les CD 66 et 64). Cela n'empêchera pas d'y adjoindre d'autres opérations ponctuelles de voirie rurale qui sont aujourd'hui en voie d'aboutissement, afin de les faire bénéficier d'un financement collectif qui devrait réduire considérablement les frais de telles opérations.

Un projet pour le presbytère

Depuis le départ de l'Abbé Viillard et de Mlle Caumon, le presbytère a perdu la fonction qui fut la sienne depuis ses origines.

Le conseil Municipal a lancé un projet de rénovation de cette belle bâtisse très bien située sur la périphérie du bourg.

Quatre logements locatifs y seront aménagés : 2 T2 de 40 m² au rez de chaussée et 2 T4 d'environ 80 m² en duplex aux niveaux 1 et 2. Les 2 logements du rez de chaussée pourront être attribués à des personnes âgées de la commune qui se trouveraient en situation d'isolement compromettant leur maintien à domicile.

Grâce à la réunion de nombreuses subventions bonifiées par l'accessibilité du rez-de-chaussée et les énergies renouvelables (réseau de chaleur bois-énergie), cette opération largement équilibrée financièrement par les loyers ne grèvera donc pas le budget communal, tout en contribuant à la revitalisation de notre bourg. Nous y reviendrons...

Exploitation forestière à Blancou

C'est une coupe de deuxième éclaircie que vient de réaliser l'entreprise Chadelat de St Flour dans la forêt de Blancou.

Cette forêt, plantée à la fin des années 70, est maintenant en plein développement et des coupes d'éclaircie doivent être régulièrement pratiquées. Sous le contrôle et à l'initiative de l'Office National des Forêts, la forêt qui a été plantée à 2000 pieds/ha finira son évolution dans les années 2030 avec 200 pieds/ha.

Déjà, cette année, la coupe aura produit 147 m³ de grumettes, 351 m³ de gros billons, 441 m³ de petits billons et 780 m³ de bois de trituration ou d'énergie. La vente de tous ces produits rapportera 32 634 € qui seront destinés à payer les frais d'exploitation (24 000 €), les frais de garderie, le remboursement du Fonds forestier national qui avait financé la plantation et l'impôt foncier qui est dû maintenant après 30 années d'exonération.

Les sommes restantes (4500 € environ) permettront d'améliorer le chemin de desserte des Camps et de financer l'aménagement d'une place de dépôt.

En revanche, dès la prochaine coupe, les produits de la vente devraient produire des recettes conséquentes.

L'année prochaine, c'est en forêt de Marcolès qu'une éclaircie sera pratiquée.

Merci pour tout, Claudie !

En fonction à Marcolès depuis 1987, Claudie Montarnal, notre secrétaire de mairie va « faire valoir ses droits à la retraite » à partir du 1^{er} avril 2008.

Un appel à candidatures a été ouvert auprès du centre de gestion de la fonction Publique afin de pourvoir à son remplacement, à compter du 1^{er} février pour faciliter la passation des dossiers.

Compétente, disponible, discrète et toujours accueillante, elle aura fait l'unanimité tant auprès des élus que des administrés. Merci, Claudie !

En Bref...

- **Recensement** : Notre commune va faire l'objet du recensement général de la population entre le 17 janvier et le 16 février. Les agents recenseurs retenus sont **Julie PUECH** et **Jérôme LASSERON**. Ils passeront dans chacun des foyers de la commune après avoir déposé une lettre d'avertissement dans chaque boîte à lettres.

- **La Poste** à mis en vente le bâtiment de la Rue des Dames et a sollicité la Mairie pour en devenir propriétaire. Le conseil municipal a accepté cette offre au prix de 100 000 €, afin de garantir la pérennité du local mis à disposition de la Poste et d'éviter que ce bâtiment ne devienne à l'avenir une résidence secondaire.

Là aussi, avec les loyers perçus, l'opération ne pèsera pas sur le budget communal.

- **Le département** a mené à bien les opérations nécessaires aux acquisitions foncières pour les aménagements des CD 45 et 20 du Moulin de Canhac à l'Enseigne. Gageons que maintenant, les travaux pourront s'engager rapidement.

- **Depuis plusieurs mois**, la rénovation de l'installation de chauffage de l'église était devenue indispensable. Après la recherche de solutions diverses, il a été finalement décidé de rénover le système existant à air pulsé en remplaçant le brûleur à mazout. C'est chose faite depuis la semaine d'avant Noël grâce à la coopération de la paroisse (qui finance) et de la mairie.

- **l'ADSL (Internet haut-débit)** irriguera bientôt la totalité de notre commune grâce à une installation technique qui a été implantée dans le local qui jusque là abritait la poubelle place de l'église. Avec la téléphonie mobile, c'est un plus considérable dans le désenclavement de la commune en matière de télécommunications.

- **Sur la petite zone d'activités du Cassagnol** où s'installe aussi l'entreprise de Vincent Lhéritier, nous envisageons la construction de quais de déchargement (marchandises, vrac...). Les suggestions sont bienvenues...

- **Le Vendredi 18 Janvier**, une manifestation réunira les élus, les partenaires et les responsables locaux et départementaux du Crédit Agricole Centrefrance. A cette occasion, un chèque de 5 000 € sera remis à la commune dans le cadre de la fondation 'l'Esprit Cantal' pour encourager la création du réseau de chaleur bois-énergie reconnu comme élément innovant et remarquable de développement local par les responsables de cette banque.